

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2026 - 17068 - 2004 B 01616 - 443 325 212 - A City-Services

A CITY SERVICES
Liasse fiscale 2023-2024

Exercice comptable du 01/10/2023 au 30/09/2024



Conforme à l'original

Version de travail éditée le 26/02/2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/10/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A CITY SERVICES - SIREN : 443325212			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
37 ALL CHAMBORD 59650 VILLENEUVE D'ASCQ FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	22 731			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée SAGE		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

$$22.731 \times 15\% = 3.409 \text{ € (à payer)}$$

Payer par chèque N° 27.02.25

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A CITY SERVICES - SIREN : 443325212									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12								Néant ☐	
								Exercice N clos le 30/09/2024	
								N-1	
								Net	
								Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA									
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK			2 502	
		Avances et acomptes sur Immo. incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 150	AO	1 150	0		
		Constructions	AP		AQ			385	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS			800	
		Autres immos corporelles	AT	795 412	AU	541 784	253 628	1 060	
		Immos en cours	AV		AW			268 966	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH		BI				
Total (II)		BJ	796 562	BK	542 934	253 628	273 713		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	80 225	BY	80 225	76 026		
		Autres créances (3)	BZ	145 839	CA	145 839	139 602		
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	325 121	CG	325 121	237 703		
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	190	CI	190	190		
Total (III)		CJ	551 375	CK	551 375	453 521			
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	-238		-238				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif (VI)		CN							
Total général (I à VI)		CO	1 347 699	1A	542 934	804 765	727 234		
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP	(3) à + d'1 an		CR	
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A CITY SERVICES - SIREN : 443325212		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)				DA	95 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		55 000	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	)	DG			
	Report à nouveau				DH		-87 807	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	22 731	73 040	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	117 731	80 233	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	90 000	90 000	
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR	90 000	90 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	12 624	22 776	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	517 596	531 323	
	Dettes fiscales et sociales				DY	1 388		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	1 249		
	Autres dettes				EA	64 177	2 902	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	597 034	557 001		
Ecart de conversion passif				TOTAL (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	804 765	727 234		
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A CITY SERVICES - SIREN : 443325212							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	295 134	FH		FI	295 134	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	295 134	FK		FL	295 134	
	Production stockée					FM	210 000	
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	42 427	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	295 134	525 131
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	27 217	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	139 899	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	791	
	Salaires et traitements					FY	100	
	Charges sociales (10)					FZ	1 227	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS	GA	64 798	149 830
			- dotations aux provisions			GB		90 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	10 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10 000	30 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	254 032	462 344	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	41 102	62 787	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	469	208
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	469	208	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-469	-208	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					GW	40 633	62 579	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A CITY SERVICES - SIREN : 443325212				Néant ☐		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 001	9 995
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB		861
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	-14 767	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	-13 766	10 876
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	4 136	415
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 136	415
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-17 902	10 461
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)				HK		
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	281 368	536 007
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	258 637	462 967
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	22 731	73 040
RENOIS :						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
(2) Dont produits de locations immobilières				HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
(9) Dont transferts de charges				A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences				A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles						
facultatifs				A6	obligatoires	A9
dont cotisations facultatives Madelin				A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Augmentations								
										Valeur brute des immos au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	1 150	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP	5 792	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										KV		KW		KX		
		Matériel de transport										KY	846 779	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	1 200	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers										LE	1 547	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours										LH	581	LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK	14 710	LL		LM			
	TOTAL III									LN	870 609	LO		LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V			
	TOTAL IV									LQ		LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)										ØG	871 759	ØH		ØJ				
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence						
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ	1 150	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH	5 792	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport										IV		MP		MQ	846 779	MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT	1 200	MU
		Emballages récupérables et divers										IX		MV		MW	1 547	MX
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA	581	NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE	14 710	NF	
	TOTAL III									IY		NG		NH	870 609	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV									I3		NJ		NK		2H		
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	871 759	ØM		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A CITY SERVICES						Néant ☐	
Exercice N clos le 30/09/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX	0	0	0	0	0	
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY		EL	1 150	EM		EN	1 150			
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles					PE		PF	3 291	PG		PH	3 291			
TOTAL I					RK		RM	4 441	RN		RO	4 441			
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA	196	QB		QC	196			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD		QE	400	QF		QG	400			
	Matériel de transport				QH		QI	522 700	QJ		QK	522 700			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL		QM	1 547	QN		QO	1 547			
	Emballages récupérables et divers				QP		QR	13 650	QS		QT	13 650			
TOTAL II					QU		QV	538 493	QW		QX	538 493			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN		ØP	542 934	ØQ		ØR	542 934			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP		SR				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>						Néant ☐				
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	25 000	4B		4C		4D	25 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B	65 000	5C		5D		5E	65 000	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	90 000	TV		TW		TX	90 000	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	90 000	UB		UC		UD	90 000	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	80 225		80 225		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			VM					
			Taxe sur la valeur ajoutée			VB	145 601		145 601		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	0				
			Divers			VP	190		190		
		Groupe et associés (2)				VC	0				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR					
		Charges constatées d'avance				VS					
TOTAUX						VT	226 016	VU	226 016	VV	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus	
						1		2		3	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y					
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG					
				à plus d'1 an à l'origine		VH					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	12 624		12 624		
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	517 596		517 596		
		Personnel et comptes rattachés				8C	0				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	0				
		État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E					
				Taxe sur la valeur ajoutée		VW					
				Obligations cautionnées		VX					
				Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	66 815		66 815		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J					
		Groupe et associés (2)				VI					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				Z2					
		Produits constatés d'avance				8L					
TOTAUX						VY	597 035	VZ		597 035	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK					

2

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4	14 767
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	14 767
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	14 767
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L
Totaux (Cadre III)		YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZE		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF		
	Total I			ØF	0		Report à nouveau			ZG		
										Total II	ZH	0
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT					
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ				
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS				
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ					
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW				
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	791					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	791					
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	32 940				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	38 141				
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS					
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK					
	Numéro de centre de gestion agréé			XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%	JK	Plus values à 0%	JL			
						Plus values à 19%	JM	Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%	JN	Plus values à 0%	JO			
						Plus values à 19%	JP	Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale						JH	N° SIRET société mère	JJ			

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>						Néant ☐
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						0
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						0
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						0

13. AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>					Néant ☐
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2				0	
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
				0	
TOTAL				0	

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A CITY SERVICES</u>				Néant ☐			
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %			
1		2		3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N		4			
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
		N-10				0	
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %			
1		2		3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N						
	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>				Néant ☐			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					0
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			
					0		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/10/2023</u> et clos le: <u>30/09/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	295 134	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	295 134	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	1 001	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	1 001	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	167 116	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 136	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 327	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	469	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 000	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	791	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	74 798	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	258 637	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	37 498
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	37 498	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	295 134	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/10/2023 au 30/09/2024
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A CITY SERVICES - SIREN : 443325212				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	homme	Nom complet	thibault vayron de la moureyre			
Nom marital			% de détention	90	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	15/12/1966	N° Département	59	Commune	LILLE
					Pays	FRANCE
Adresse :						
37 ALLEE CHAMBORD						
59650 villeneuve ascq						
FRANCE						

Titre	femme	Nom complet	olga stuck			
Nom marital	vayron de la moureyre		% de détention	10	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	12/07/1975	N° Département	99	Commune	THERNIGIV
					Pays	UKRAINE
Adresse :						
37 ALLEE CHAMBORD						
59650 VILLENEUVE ASCQ						
FRANCE						

18.

DGFIP N° 205B-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

[illegible]

A CITY – SERVICES - Baobus

Société A Responsabilité Limitée au capital de 95 000 Euros

Siège social : 37 rue Chambord 59650 VILLENEUVE D'ASQ

Siret 443 325 212 RCS Lille

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/12/2024

Les associés de la société A City Services se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation de la gérance faite par mail adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Mr VAYRON, en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président de séance constate que l'ensemble des associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 30/09/2024
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/09/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 30/09/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 22 731 € de la manière suivante : 22 731 € à l'apurement des pertes antérieures.

Distribution de dividendes : NON

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

En cas d'empêchement médical du gérant (Mr VAYRON), Mme OLHA STRUCK (mon épouse) est autorisée à gérer l'entreprise, avec l'appui de notre fils Alexis. Le comptable est Serge MAZOIR.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents et représentés.

Le Gérant

Monsieur VAYRON Thibault

Signature

Madame Olha STRUCK - VAYRON

Signature

A CITY - SERVICES / Baobus
Siège : 37 rue Chambord - 59650 Villeneuve d'Ascq
Exploitation : Impasse Jean Jaurès
Rue de l'Aéroport
59310 LESQUIN Tél : 03 20 96 16 00
lberbus@gmail.com

